

FORMATION

FORMATION EN MATIERE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL A DESTINATION DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) ET DE SA FORMATION SPECIALISEE

Format d'intervention



Présentiel

Mode d'intervention



Intra

Votre secteur d'activité



Territorial

Vous êtes

Membre siégeant dans le comité social territorial ou la formation spécialisée du comité, représentant le personnel d'une collectivité territoriale ou représentant la collectivité

Date et lieu



sur demande

• 3 jours: 09h00 – 17h00

Tarifs

€ Intra : devis sur demande

Référence OV93

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Connaître** les règles de fonctionnement de l'instance
- **Acquérir** les bases et repères nécessaires en santé et sécurité au travail
- **Appréhender** les attributions du comité
- **Se familiariser** avec les outils à la disposition de la formation spécialisée du comité pour mener sa mission efficacement
- **Se positionner** au sein de la ou des collectivités

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

INTERVENANT

Formation animée par un(e) consultant(e) spécialisé(e) en prévention des risques professionnels.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Programme élaboré à partir de la réglementation relative à la formation obligatoire et aux missions de membre du comité social territorial.
- Participation active des stagiaires
- Réflexions en groupe – échanges – brainstorming

PROGRAMME

1- La santé, la sécurité au travail dans la Fonction publique territoriale

- Les définitions essentielles de la santé et de la sécurité au travail
- Les enjeux de la prévention
- Les bases réglementaires de la santé et de la sécurité au travail
- Les principes généraux de la prévention
- Les acteurs de la prévention dans la FPT

2 – La formation spécialisée du comité et le comité social territorial

- Son rôle au sein de la collectivité territoriale
- Sa composition et sa mise en place
- Son fonctionnement et le fonctionnement de la ou des formations spécialisées de site ou de service
- Ses attributions

3 - L'évaluation a priori des risques professionnels

- Les objectifs de l'évaluation des risques professionnels
- Focus sur certains risques : physiques au travail et l'ergonomie des postes, les risques chimiques, les risques psychosociaux
- Le rôle du comité dans la démarche

4 - L'évaluation a posteriori des risques professionnels

- Les obligations de l'employeur autour des accidents du travail
- Les prérogatives du comité en matière d'analyse d'accident

5 - La consultation des agents et la communication du comité

- Généralités sur la communication et la consultation
- Le comité et la communication : quoi, quand et vers qui donner de l'information
- La culture prévention dans la collectivité

6 - L'élaboration et le suivi du plan d'actions

- La recherche des solutions d'amélioration
- La formalisation et le suivi du plan d'actions du comité

EVALUATION

Tout au long de la formation des exercices ou des quiz permettent d'évaluer l'acquisition des connaissances et des compétences et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de la satisfaction des participants est recueillie en fin de formation



formation.rrh@relyens.eu



+33 (0)2 48 48 15 15

Relyens SPS
CS 80006 - 18020 BOURGES Cedex - FRANCE
Tél : +33 (0)2 48 48 15 15 - www.relyens.eu

S.A. au capital de 52 875 € - Société de courtage d'assurance - 335
171 096 RCS Bourges - Siège social : Route de Creton -
18110 VASSELAY - N° ORIAS 07000 814 - www.orias.fr - Organisme
de formation professionnelle déclaré sous le n° 24180125318 auprès
du Préfet de région

